



**Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du mardi 14 octobre 2014 à 20 heures 30**

Présents: Olivier FONS, Nicole MATHONNET, Elodie LEFEBVRE, Michel GONNET
David LE GUEN, Charley SCEMAMA, Yoann ROTH, Jean-Pierre JACQUIER, Alain
AMIEUX, Jérôme FOUVET, Sylvain ARNAUD

Secrétaire de séance : Alain AMIEUX

Monsieur Le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour :

- Fonds de concours 2014 de la CCB
- Décisions modificatives
- Demande d'achat de terrain par M. et Mme Lyssens
- Proposition de vente de terrain au Pied du Col

Accord du conseil à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

FONDS DE CONCOURS 2014 DE LA CCB

Monsieur le maire propose au conseil de demander le fond de concours d'intérêt communautaire 2014 à la Communauté de Communes du Briançonnais pour la 2^{ème} tranche des rues du centre Bourg. Ce montant s'élève à 11 700.00 €.

Accord du conseil

DECISIONS MODIFICATIVES

Budget commune

Pour l'achat du logiciel de « biens » 804.00 €, et pour la numérisation de l'état civil 2 909.76 € : enlever 3 714.00 € à « dépenses imprévues article 020 » pour les mettre au « 2183 matériel de bureau et informatique ».

Budget Camping

Enlever 779.00 € à « dépenses imprévues 022 » pour les mettre à « autres personnels extérieurs 6218 »

Accord du conseil.

DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN PAR M ET MME LYSENS

Monsieur et Madame LYSENS désirent acheter le terrain AB 720 situé derrière chez eux au Clos des Saules. Une partie de ce terrain leur sert actuellement de jardin. Il a une superficie totale de 666 m².

Compte tenu des difficultés pour viabiliser les parcelles sur la partie supérieure du lotissement du Clos des Saules avec création d'une voie d'accès et viabilisation en eau électricité, assainissement, le conseil décide de le vendre au prix de 45.00 € le m².

Accord du conseil.

PROPOSITION DE VENTE DE TERRAIN AU PIED DU COL

* En 2011 le service des domaines à Gap estimait la valeur des parcelles à l'entrée du Pied du Col à 12.00 € le m². C'est ce prix qui sera proposé à Mme Philip et aux propriétaires des terrains voisins en zone INAh.

*Monsieur le maire propose de mettre à la vente la parcelle E 688 d'une superficie de 176 m² au prix de 60.00€ le m². Cette parcelle constructible se situe au Pied du Col, juste avant la fontaine.

Accord du conseil.

CAMPING ESPACE HANDICAPÉS

Un groupe de personnes handicapées vient chaque été au camping. Les douches peuvent être accessibles mais ne présentent pas d'intimité. Le maire propose de réaliser des sanitaires pour personnes handicapées vers l'ancien bloc. Travaux à faire chiffrer.

Accord du conseil.

DELIBERATION SUR LES SERVICES ET TARIFS ASSAINISSEMENT

La Communauté de Communes nous a fait parvenir le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif. Approbation du conseil.

VENTE DE TERRAIN AUX COURS

Au dernier conseil municipal il avait été proposé à la vente les parcelles B 301 et 302 situées derrière Les Cours au lieu dit Cotte Bourrelle.

M. Yoann ROTH et Mme Floriane RUTGÉ ont fait leur demande d'achat. Aucune autre demande n'a été reçue.

Monsieur Roth sort de la salle. Le conseil délibère et décide de leur vendre ces parcelles d'une superficie totale de 1177 m² au prix de 55.00 € le m².

Accord du conseil.

SITUATION FINANCIERE DE LA CCB

Monsieur le maire, Président de la commission des finances de la Communauté de Communes du Briançonnais, présente la situation financière de celle-ci.

Des investissements importants et une baisse significative des recettes liées aux diminutions des subventions et fonds d'Etat ont conduit la commission à réaliser une étude prospective sur les années 2015/ 2019. Le plan pluriannuel d'investissement tel qu'il est envisagé ne peut être réalisé sans conduire à une impasse financière. La CCB a dû faire face également dans le même temps à des transferts de compétences des Communes pour lesquels le transfert de charges a été sous-estimé (crèches, gestion des ordures ménagères etc.), enfin, beaucoup d'investissements sont réalisés par l'épargne nette de la Collectivité sans recours à l'emprunt à terme. Si rien ne se fait la CCB va se retrouver sous tutelle de l'état.

La commission des finances propose une réduction importante des investissements non encore engagés du plan pluriannuel d'investissement avec le recours à l'emprunt de 1 500 000.00 €, l'annulation du Fonds de concours pour les Communes, et une augmentation de la fiscalité (seul élément de garantie à offrir aux organismes financeurs)

A partir de juillet 2015 la Direction Départementale des Territoires n'instruira plus les permis de construire et déclarations de travaux.

Ce transfert de compétence des services de l'état doit conduire à l'embauche de quatre agents dont deux seront transférés des services de la Commune de Briançon (économies d'échelle). La charge transférée de ce service sera financée par les Communes probablement en fonction de la population D.G.F (dotation globale de fonctionnement).

DM SIVOM POUR LE REMBOURSEMENT A L'OT

Après restructuration de l'Office du Tourisme dans les années 2008 à 2011, celui-ci a pu bénéficier d'une trésorerie de l'ordre de 60 000.00 €.

Le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) principal financeur de l'OT a alors décidé par réduction de la subvention de fonctionnement de récupérer cette trésorerie sur les années 2011 à 2013.

Aujourd'hui pour permettre à l'OT de maintenir son action le SIVOM doit réajuster la subvention 2014.

Dans le cadre de la péréquation entre commune, Villar contribue à hauteur de 17 890.44 € au Sivom (pour l'OT).

TARIF LOCATION SALLE

Des particuliers demandent souvent une salle pour des réunions de famille ou autre. Le conseil à l'unanimité propose de louer la salle des Jouvencelles située au départ des téléskis.- 50 € la journée - 20€ au mois quand il s'agit d'une utilisation annuelle (une heure par semaine) et régulière- 250 € pour des stages d'une semaine.

Gratuité pour les associations cantonales et le périscolaire.

Accord du conseil.

PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de participation du Conseil Général au Fonds de Solidarité pour le logement (FSL).

Bien que ce dernier soit financé principalement par le Conseil Général, le nombre de communes affirmant leur solidarité envers ses habitants et la population des Hautes-Alpes rencontrant des difficultés liées au logement, est de plus en plus important.

Il est malheureusement constaté que d'années en années, des ménages de toutes les communes du département sont amenés à faire appel à la solidarité départementale et que beaucoup ont du mal à faire face à l'augmentation de leurs budgets « logement » et « chauffage ».

C'est pourquoi, la participation de la commune au FSL a toute son importance.

Le conseil donne son accord pour affirmer la solidarité de la commune envers ses habitants et la population des Hautes-Alpes qui rencontrent des difficultés, en participant au fonds de solidarité pour le logement à hauteur de 105.00 € pour l'année 2014, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Général

DM AMORTISSEMENTS

Le trésorier de Monetier les Bains nous a fait remarquer que des biens n'étaient pas amortis sur le budget microcentrale et camping tant en dépenses qu'en recettes. Comme rien n'a été prévu au budget il convient de prendre des décisions modificatives

Pour le camping : travaux de réfection des sanitaires, ordinateur, étude crues

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
042	6811				Dotations aux amortissements sur immobilisati...	584,00
022	022				Dépenses imprévues	-2 126,00
020	020	OPFI			Dépenses imprévues	-2 126,00
040	13911	OPFI			Etat et établissements nationaux	1 361,00
040	13918	OPFI			Subventions d'équipement - Autres	181,00
Total						-2 126,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
040	28121	OPFI			Terrains nus	584,00
042	777				Quote-part des subventions d'investissement v...	1 542,00
Total						2 126,00

Pour la micro centrale

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
----------	---------	-----------	-------------	---------	--------	---------

042	6811				Dotations aux amortissements sur immobilisati...	200,00
020	020	OPFI			Dépenses imprévues	-600,00
040	13915	OPFI			Groupements de collectivités	200,00
040	13912	OPFI			Régions	200,00
022	022				Dépenses imprévues	-400,00
					Total	-400,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
040	28138	OPFI			Autres constructions	200,00
042	777				Quote-part des subventions d'investissement v...	200,00
					Total	400,00

Les autres montants seront régularisés au cours des prochaines années.

Pour le budget de la commune : participation aux investissements du syndicat mixte et réfection collecteur eaux usées de la place

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
020	020	OPFI	Dépenses imprévues	-3 863,00
022	022		Dépenses imprévues	-1 863,00
042	6811		Dotations aux amortissements des immobilisati...	1 863,00
				-3 863,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
040	281532	OPFI	Réseaux d'assainissement	2 514,00
040	28041512	OPFI	GFP de ratt. - Bâtiments et installations	1 349,00
				3 863,00

MAINTIEN DE LA TAXE D'AMENAGEMENT A 3%

Monsieur le maire rappelle qu'en 2011 une délibération avait été prise pour statuer sur le taux de la taxe d'aménagement. Elle avait été fixée au taux de 3%

La TA se substitue à la taxe locale d'équipement (TLE), la taxe départementale pour les espaces naturels et sensibles (TDENS), la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE). Elle se substitue également à la participation au programme d'aménagement d'ensemble (PAE). Elle est enfin destinée à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations financières : participation pour voirie et réseaux (PVR), participation pour raccordement à l'égout (PRE), participation pour non réalisation d'aires de stationnement (PNRAS).

Le conseil décide de la laisser au taux de 3%.

AFFAIRES DIVERSES

✎ **Courrier de la régie des stations villages de la Haute Romanche.** Monsieur le président répond au courrier que lui a adressé la mairie au sujet du coût des forfaits de ski sur la commune. Une étude tarifaire avait été demandée en 2009. «... Le rendu de cette étude a débouché sur un certain nombre de préconisations que le conseil général via le syndicat mixte nous a demandé de suivre. La régie a donc proposé une grille tarifaire type « parc d'attraction » tenant compte des souhaits du principal financeur. Ces préconisations devaient être sensées puisque une augmentation significative du chiffre d'affaires a suivi, ce dont nous pouvons nous réjouir. La politique tarifaire du site de Villar d'Arène rentre dans ce contexte général ... »

✎ **Courrier de Raymond BERTHET** qui demande que sa lettre soit lue en conseil municipal et qu'on en parle sur le bulletin municipal. Il est surpris que dans le dernier compte rendu on ne parle pas des poulaillers et des crottes de chiens. Ce courrier concerne surtout la vente par la commune de terrain à TDF. Le groupement pastoral utilise un local de TDF et le parc de triage pour les moutons se situe tout à côté.

Monsieur le maire pense que la voie de l'ironie et de l'agressivité ne devrait pas diriger les relations entre le Conseil Municipal et les administrés.

Le paragraphe ironisant sur les poulaillers et crottes de chiens n'est pas de nature à encourager des bénévoles qui donnent de leur temps pour tenter de proposer à la population un environnement de vie agréable

Le conseil municipal a été élu par la population. Jusqu'à preuve du contraire ce sont des personnes sensées. Il est de son devoir de régler les problèmes d'incivilités et de veiller à limiter les désagréments.

Tout administré peut intervenir pour poser une question écrite ou verbale auprès du secrétariat ou du Maire, s'il pense qu'un oubli peut être constaté ou une erreur commise. L'erreur est humaine.

Concernant la vente à Télédiffusion de France, Monsieur le maire s'est inquiété de cette situation auprès de TDF. Le local utilisé par le groupement fait partie du bail de location accordé à TDF. Il a été utilisé par les agriculteurs sans demande auprès de TDF et donc sans convention. Tout comme le parc de triage, pour lequel aucune demande écrite ou convention n'a été passée avec la commune. L'appropriation du bien ne peut être la règle.

Dans le même ordre d'idée, le Conseil Municipal procède au recensement et à l'inventaire des biens de la Commune. Il va codifier leur utilisation et rédiger des règlements de mise à disposition pour éviter que des locaux comme celui de l'abri pastoral du Pontet soit actuellement dans un état lamentable (non entretien inquiétant).

Enfin TDF confirme qu'il fera en sorte que l'activité pastorale puisse s'exercer comme par le passé avec une convention d'utilisation.

✎ **Dossier départemental des risques majeurs**

La préfecture demande que la population soit informée sur les risques majeurs dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde.

Pour la commune le risque de sismicité est de niveau modéré et nous sommes concernés par les risques avalanches, mouvements de terrains et inondations. La préfecture vous invite à consulter ce document sur son site : <http://www.hautes-alpes.gouv.fr> avec le cheminement suivant : politiques publiques - environnement risques naturels et technologiques - ddrm.

✎ **Le président de la communauté de communes du Briançonnais** et le directeur général des services souhaitent rencontrer le conseil municipal lors d'une réunion au cours de laquelle ils présenteront la CCB et parleront de son actualité. Date à définir.

✎ **David Le Guen** rapporte au conseil que lors de l'incendie de la ferme de M. Laperrière, les pompiers auraient fait état d'un débit d'eau insuffisant. L'eau serait en quantité suffisante, mais non le débit.

✎ **Yoann Roth et plusieurs conseillers** aimeraient que la commune achète le moulin, riche patrimoine pour la commune.

Nous questionnerons Madame Cellier pour en connaître le prix et trouver des solutions de financement. Monsieur le maire propose plutôt un investissement collectif de type S.C.I citoyenne. A réfléchir.

✎ **Jean-Pierre Jacquier** se demande ce qu'il faudra faire du matériel entreposé dans le bâtiment « Air France » quand les travaux commenceront. Tous les vêtements pourront être donnés aux associations. Quand aux tentes et aux lits, il faudra vérifier leur état. A suivre

✎ **Michel Gonnet informe le conseil qu'il a assisté à une réunion avec le SyMe05** (Syndicat mixte d'électricité des Hautes-Alpes)

En 2015 des travaux d'enfouissement de lignes seront effectués au Lautaret. Du bâtiment de l'équipement jusqu'au chalet d'accueil situé sur le parking puis jusqu'à la cabane des téléskis. Une borne sera mise en bout de parking. Pendant ces travaux il faudra prévoir une réservation pour une ligne téléphonique

✎ **PADS 2015 (Plan d'Aménagement Durable et Solidaire)** restera t'il compétence des communes, ou deviendra t'il compétence communautaire ? Les projets structurants devront concerner le territoire. Le projet du Lautaret est prévu par la CCB. Le dossier est officiellement introduit.

✎ **Jérôme Fouvet** : la micro centrale communale a été conçue pour turbiner une plus grosse quantité d'eau, nous avons espoir de redimensionner la conduite qui va du captage au réservoir, un dossier complexe est à l'étude liant le démantèlement des

remontées mécaniques au redimensionnement de la conduite et l'enfouissement des lignes électriques.

- ⌘ ***Nous avons évoqué lors d'un précédent Conseil l'intérêt de signaler le front de neige de Villar d'arène sur le bâtiment des Jouvencelles.***
- ⌘ ***La pierre pour la pose du chamois sculpté par M. Ducret est en place. L'aménagement tout autour reste à réaliser.***

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 30

Le maire,

le secrétaire de séance

INFO-INFO-INFO

- ⌘ ***La Commune va procéder à la pose, à l'entrée de l'aire de jeux sur la place, d'un distributeur de sacs pour ramasser les déjections canines afin d'assurer une certaine sécurité sanitaire à l'égard des enfants.***
- ⌘ ***De même une boîte à idée est déposée dans le sas d'entrée de la Mairie.***

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURES :

- ⌘ **De l'agence postale communale :**
Lundi - mercredi - vendredi de 8 h 30 à 11 h 30
Le départ du courrier est assuré du lundi au vendredi
- ⌘ **Du secrétariat de la mairie, au public**

*Lundi après-midi de 14 h à 17 h
Mardi - jeudi - vendredi de 9 h à 12 h*



De la Déchetterie de la Haute Manche

DU 1^{er} au 31 octobre : mardi et vendredi 13 h 30 - 16 h 30

Samedi: 9 h 30 - 12 h / 14 h - 16 h 30

A partir du 1^{er} novembre :

Mercredi et samedi après-midi de 13h30 à 16h30.